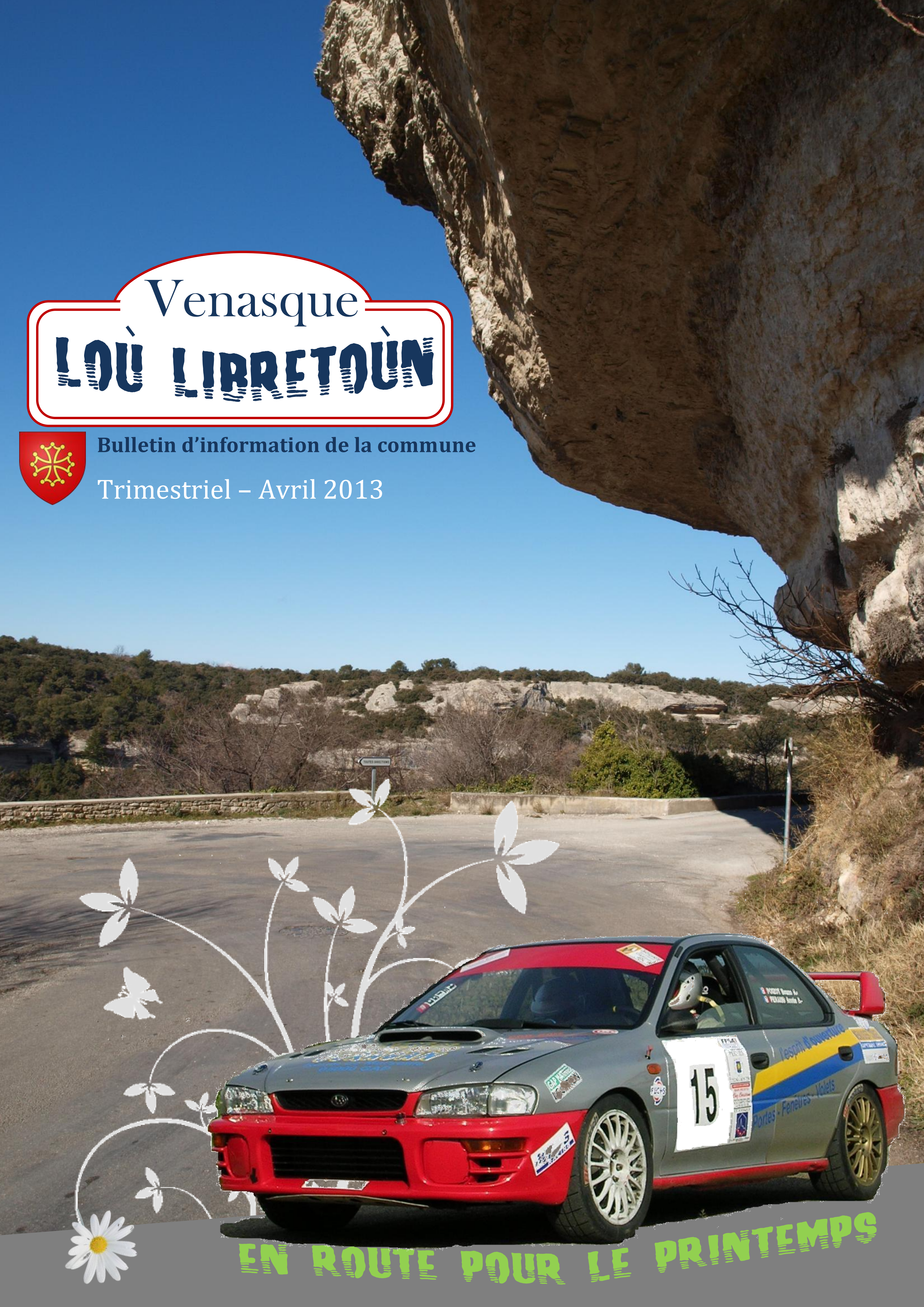

Venasque
LOÙ LIBRETOÙN
Bulletin d'information de la commune
Trimestriel – Avril 2013
15
EN ROUTE POUR LE PRINTEMPS



Sommaire

Vie du village
pages 2 et 27

Edito
Parole d'élu
page 3

Conseil municipal
page 4 et 5.

Un point sur les finances
page 6

Au fil des travaux, des projets…
page 7

Informations et Communiqués
pages 8, 9,10, et 11

Environnement
page 12 et 16

Numéros utiles
page 13

Quand Quoi Qui Ou (agenda des manifestations)
page 14 et 15

Venasque d'hier et d'aujourd'hui
pages 17

Un Venasquais passionné
page 18

L'école
pages 19, 20 et 21

Place aux associations
pages 22, 23,24, 25 et 26

Parole provençale
page 26

Etat civil
page 26

Avril 2013 - Trimestriel
Directeur de publication : Monsieur le Maire
Crédit Photos : Mairie
Tirage : 750 exemplaires
Gratuit, ne peut être vendu
Imprimé en Mairie



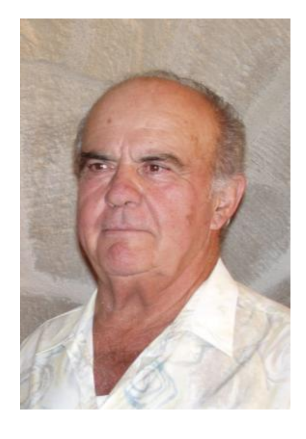




Mars 2013
Les enfants de l'école en classe de neige
à Saint Sorlin d'Arves

Edito

Par Gaby Bézert,
Maire



Je voudrais commencer cet édito en rendant hommage à notre regretté ami Roger Bouvier, maire du Beaucet, en saluant sa mémoire.

Elu en 1983, nous avons siégé ensemble de nombreuses fois au sein de notre canton et de notre intercommunalité.

Nous avons partagé nos illusions et nos désillusions.

Depuis quelques années, il était devenu Venasquais d'adoption, ce qui était sympathique car nous pouvions discuter tous les jours.

Au revoir Roger

Dans ce « Loù Libretoùn », vous pourrez prendre connaissance du compte administratif 2012 et du budget 2013 de la commune.

J'ai toujours souhaité une totale transparence sur les projets de la commune, leur financement, la fiscalité et les comptes.

Toutes les décisions sont prises en Conseil municipal ouvert au public.

Tous les citoyens peuvent venir consulter en mairie les registres pour être informés des décisions prises.

Il est regrettable que des sites Internet véhiculent des informations mal interprétées qui n'ont aucun rapport avec les chiffres de la commune et qui de plus, sont en contradiction avec l'analyse financière effectuée par la Trésorerie.

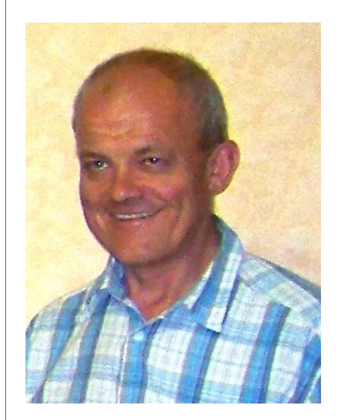
Aussi, je vous invite à lire tous les articles présentés qui sont écrits et diffusés pour votre information.

Je vous souhaite un agréable printemps.



Parole d'élu

Par Bruno Caron de Fromentel,
Conseiller municipal



Ces derniers mois, nous avons eu à travailler sur la fusion des neufs syndicats d'électrification.

Cette fusion a été demandée par le Préfet de Vaucluse dans le cadre de la réforme des Collectivités territoriales, l'objectif étant de réaliser des économies ainsi qu'une simplification de la structure.

Le siège du Syndicat est au Thor. Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires : sur Venasque, M. Gaby BÉZERT, Maire et moi-même. A ce jour, c'est le Maire de Blauvac, Max RASPAIL qui est élu Président départemental. Ce Syndicat d'électrification rurale du département de Vaucluse prend effet à compter du 1ier janvier 2013.

Le Syndicat a plusieurs compétences :

- La négociation et la conclusion des contrats de délégation de service public de distribution d'électricité.
- Le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité.
- La conciliation en vue du règlement des différends relatifs à la fourniture d'électricité.
- La maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux publics de distribution d'électricité.
- L'opération de maîtrise de la demande d'électricité ou de production d'électricité par des énergies renouvelables.
- L'aménagement et l'exploitation de nouvelles installations de production d'électricité.
- Les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs.

D'autre part au sein du Conseil municipal, je fais également partie de la commission d'appel d'offres et j'ai participé au choix des architectes pour le projet de la maison des Tours et de la bibliothèque. Pour la maison des Tours de très beaux projets ont été présentés. Une rencontre avec les bâtiments de France nous a permis d'optimiser notre choix.

SEANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2013

Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal renonce à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles sous-désignés.
Lieudit : Place de la Fontaine - Section B 738-1073-966
Superficie : 102 m²
Établi par Me Petit, Notaire à Mazan -84-
En date du : 17/01/2013 reçue en Mairie le 18/01/2013
Dossier : 1/2013

Lieudit : Brunet et Maroine - Section F 357-358-359-362
Superficie : 7 800 m²
Établi par Me Perdiguero, Notaires associés à Port de Bouc -13-
En date du : 14/01/2013 reçue en Mairie le 18/01/2013
Dossier : 2/2013

Acquisition d'un véhicule pour le service police rurale

Monsieur le Maire rappelle que le service police rurale est équipé d'un véhicule Kangoo 4x4 dont la mise en service est du 23/12/2005 et a plus de 178 000 kms. Le véhicule doit subir de nombreuses réparations et il serait opportun de le changer. Un devis a été demandé au garage de la Nesque, pour un véhicule DACIA DUSTER LAUREATE BLANC 2 DCI 4X4.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'acquisition du véhicule DACIA DUSTER LAUREATE BLANC 2 DCI 4X4 au garage de la Nesque avec les options mentionnées ci-dessus pour un montant T.T.C. de 19 851.50 € auquel il faut rajouter les équipements à poser pour un montant de 301.39 €.

Accepte la proposition de reprise du véhicule Kangoo 4x4 6555 YE 84 effectuée par le garage de la Nesque pour un montant de 1 000.00 € T.T.C.

Syndicat d'électrification vauclusien désignation des délégués.

Il est procédé au vote de deux délégués titulaires et suppléants.
Les délégués élus au scrutin secret et à la majorité absolue sont les suivants :
- Mr Bézert Gaby, délégué titulaire
- Mr Caron de Fromentel Bruno, délégué titulaire
- Mr Barriol Francis, délégué suppléant.
- Mr Long Jean-Marc, délégué suppléant.

Amélioration du stationnement - demande de subvention dans le cadre de la DDTR 2013

Le Conseil municipal, approuve le projet de travaux d'aménagement et d'amélioration des parkings pour la somme globale de 38 521€ H.T. soit 46 071,12 € T.T.C.

Sollicite une subvention la plus large possible auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, DETR exercice 2013.

Questions diverses

- Monsieur de Cabissole donne lecture du courrier de l'association Les Plus Beaux Villages de France qui informe qu'elle va réexaminer le classement de notre village avec une visite-expertise Qualité en 2013. Nous devons constituer à cet effet un dossier avant fin mars.

La réexpertise du village répond à plusieurs objectifs :

Vérifier la réalité et la pertinence des efforts accomplis par le village dans la reconnaissance de son patrimoine, l'amélioration de sa qualité urbanistique comme architecturale et sa mise en valeur esthétique.
Mesurer ensuite la valorisation par le village de son classement antérieur pour accroître l'accessibilité de son patrimoine, augmenter sa notoriété, améliorer son accueil, diversifier et maîtriser sa fréquentation, mobiliser et mettre en réseau ses acteurs économiques, développer ses activités et rester ou devenir un lieu d'excellence vivant et actif.

La réexpertise permettra ainsi à la commission Qualité de prendre une des décisions suivantes :

- Confirmation du classement sans réserves
- Confirmation du classement avec réserve(s)
- Déclassement potentiel dans les 18 mois
- Déclassement définitif.

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le rattachement des anciens combattants à la section des anciens combattants PG-CATM de Saint Didier/La Roque sur Pernes est en cours.

- Rythmes scolaires : Madame Plancher informe qu'un décret sur les rythmes scolaires doit rétablir la semaine de 4.5 jours à la rentée 2013. Il est précisé que de nombreuses questions restent sans réponse à ce jour concernant l'organisation du temps scolaire et périscolaire.
Le décret prévoit la possibilité de demander un report en 2014 et le Conseil sera amené à voter à la prochaine réunion pour solliciter ou non cette dérogation.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la population légale de la Commune au 01/01/2013 est de 1 180 habitants.

■ SEANCE DU JEUDI 28 FEVRIER 2013

Droit de Préemption au titre des espaces naturels sensibles.

Le Conseil municipal renonce à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sous-désigné.

Lieudit : Tour de Pinet - Section C263
Superficie : 5 680m²
Établi par SCP Petit et Peney, Notaires associés à Mazan
En date du : 13/02/2013 transmis par le Conseil Général le 20/02/2013 et reçue en mairie le 22/02/2013
Dossier : 1/2013

Marché pour mission Coordinateur SPS pour projet Maison des Tours

Le Conseil municipal approuve le marché à procédures adaptées pour une mission de coordinateur SPS pour la reconstruction de la maison des tours d'un montant de 4 755.00€ ht soit 5 686.98€ ttc.

Marché et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret - Délégation de signature au Maire.

Le Conseil municipal décide de déléguer au Maire la compétence pour passer les marchés de travaux, services et fournitures sans formalités préalables jusqu'à concurrence de 200 000 € HT.

Autorise le Maire à signer tout document permettant de procéder aux achats en dessous du seuil de transmission de 200 000 € HT.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Création de deux emplois d'adjoint administratif de 2ème classe non titulaire à temps non complet (10 h 30 par semaine) pour l'agence postale (contrat à durée déterminée sur un emploi dont la pérennité est liée à une décision extérieure) du 1/05/2013 au 30/04/2014.

Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire à temps non complet pour l'école (contrat à durée déterminée sur un emploi dont la pérennité est liée à une décision extérieure) du 1/05/2013 au 30/04/2014.

Demande de remise gracieuse de majoration et d'intérêts sur taxes urbanismes

Le Conseil municipal décide d'accorder la remise gracieuse de majorations et d'intérêts en ce qui concerne le PC 08414308N0010 pour un montant de 72 €.

Transfert des réseaux d'eau au Syndicat mixte des eaux région Rhône-Ventoux - Reprise des éléments de l'actif.

Le Conseil municipal approuve le transfert de l'actif concernant les réseaux d'eau potable au Syndicat mixte des eaux Région Rhône Ventoux pour un montant de 55 506.46 €.

Dénomination des voies et des rues

Le Conseil municipal approuve les dénominations et rectification des voies telles que proposées ci-dessous :

Chemin de Pérégrine
Chemin de Saint Géniès
Chemin des Espuy
Impasse des Espuy
Chemin de Souleye
Chemin du Grand Conil
Chemin des Escombau
Chemin de la Peirière
Chemin de Malefianse
Ruelle de l'École
Chemin Combe de la Peyrière
Chemin de Brunet et Maroine
Impasse du Couchant

Réforme des rythmes scolaires

Le Conseil municipal sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires ; charge M. le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et le conseil général au titre du transport scolaire.

Convention d'adhésion au service documentation et informations juridiques du Centre de gestion de la fonction publique territoriale

Le Conseil municipal approuve la convention d'adhésion au service documentation et informations juridiques avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse pour une durée de 3 ans.

Avis

Commémoration du 8 mai

La cérémonie aura lieu
mercredi 8 mai 2013

à 12h00.

Rendez-vous directement au monument aux morts pour le dépôt de gerbe





L'exercice 2012 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 222 188,87€ et un excédent d'investissement de 218 059,58 €.

Dépenses de fonctionnement 2012 :
801 998,15 €
Recettes de fonctionnement 2012 :
1 024 187,02 €

Dépenses d'investissement 2012 :
709 516,78 €
Recettes d'investissement 2012 :
927576.36 €

► ***A noter : un excédent global de 176 694,70 € en tenant compte des dépenses restant à réaliser.***



Les dépenses et les recettes prévisionnelles de la Commune s'équilibrent en section de fonctionnement et d'investissement.

Dépenses de fonctionnement 2013 :
1 190 188.70 €
Recettes de fonctionnement 2013 :
1 190 188.70 €

Dépenses d'investissement 2013 :
1 053 553.75 €
Recettes d'investissement 2013 :
1 053 553.75 €

► ***A noter : le projet de la construction de la nouvelle bibliothèque est financé.***



Le budget 2013 prévoit le maintien des taux de l'année 2012.

Taxe d'habitation : 12.75 %

Taxe foncière (bâti) : 16.25 %

Taxe foncière (non bâti) : 80.30 %

► ***A noter : il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux au niveau de la commune.***



Liste et montant des associations subventionnées :

- La Prévention routière : 160 €
- Ecurie Insula : 1 500 €
- Union Départ. Corps Sapeurs Pompiers : 160 €
- La gymnastique volontaire AGV : 300 €
- La Bibliothèque « la Venasquaise » : 1 000€
- Le Foyer Laïque : 3 500 €
- Le Comité des fêtes : 12 500 €
- L'Office de tourisme : 13 500 €
- Les Amis de Venasque : 2 500 €
- Les coopératives scolaires : 900 €
- Le Club de tennis : 1 200 €
- La Confrérie de la cerise : 4 000 €
- La Vigie de Venasque : 500 €

► ***A noter : un montant de 42 220 € a été attribué pour maintenir le lien associatif.***

■ Construction de la nouvelle bibliothèque

Le permis de construire de la nouvelle bibliothèque a été accordé. Le marché de travaux sera lancé d'ici deux mois et le chantier pourra commencer après la saison estivale en septembre ou octobre 2013.



■ Plateau sportif



Le nouveau plateau sportif en service très prochainement

Le plateau sportif est maintenant terminé. Il reste à effectuer les contrôles, les aménagements extérieurs, les obligations pour un équipement sportif. Il sera opérationnel très prochainement. Préparez vos ballons de hand et de basket !



■ Diagnostic Eglise – Baptistère

L'étude diagnostic a été remise à la mairie par notre architecte. Après l'avis de la Direction Départementale des Affaires Culturelles (DRAC), la commune établira un plan sur plusieurs années en fonction de l'urgence des réparations à faire.

■ Maison des Tours

La procédure pour les recherches archéologiques est engagée. La commune a choisi l'architecte qui établira le projet de reconstruction prévu pour une salle associative polyvalente et deux logements sociaux à l'étage.



Reconstruction de la maison des Tours

■ Voirie

Un programme de travaux sur les chemins est prévu cette année encore. Les devis sont en cours afin de réparer les plus abîmés.



Programme de travaux sur les chemins communaux

■ Parc d'Activité Belle Croix

Les lots 13 (1000 m²), 7 (2567 m²) et 1 (3619 m²) sont à nouveau à la vente suite au non aboutissement de certains projets. Si vous souhaitez plus de renseignements, contactez le service économique de la CoVe au 04 90 67 69 24.

La pose de la signalétique sur le Relai Informations Services est imminente. Il s'agit des noms et de la localisation sur le plan des entreprises déjà installées.

AIDE AUX PARTICULIERS



Efficacité énergétique de votre logement.

Aide du Conseil Général aux particuliers : sobriété énergétique et énergies renouvelables

L'Assemblée départementale du 21 janvier 2013 a validé une évolution du dispositif départemental en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables.
Vous avez un projet de rénovation thermique, d'utilisation d'énergies renouvelables pour réduire les dépenses énergétiques de votre logement : retrouvez ici les contacts utiles pour vous accompagner.

Le dispositif s'adresse aux :

- **Propriétaires occupants en Vaucluse,** dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources majorés de l'ANAH. Le montant des ressources à prendre en considération est la somme des revenus fiscaux de référence des propriétaires du logement.
- **Propriétaires bailleurs de logements conventionnés sociaux ou très sociau**x situés dans le Vaucluse (sans conditions de ressources).
- Ces aides ne pourront être cumulées avec les aides accordées par le Département dans le cadre des programmes opérationnels de type PST (programme social thématique), PIG (programme d'intérêt général) et OPAH (opération programmée de l'amélioration de l'habitat) qu'il anime ou soutient.

Attention, il faut constituer sa demande d'aide avant de commencer les travaux.

►L'attribution des aides n'est pas systématique.
L'instruction technique permet d'évaluer l'éligibilité de la demande au regard des critères d'intervention en vigueur.
Seul le vote de l'Assemblée délibérante valide définitivement l'attribution de l'aide.

Contacts utiles
Pour toute information sur la procédure d'obtention d'une aide du Conseil général :
Adresse postale :
Direction de l'Aménagement et du Développement Durable,
Service Planification et Gestion Urbaine,
Hôtel du Département, rue Viala
84909 AVIGNON Cedex 9
Téléphone : 04 90 16 15 00

Pour obtenir une aide technique à la mise au point de votre projet :
EIE de la COVE
1171, Avenue du Mont Ventoux - BP85
84203 Carpentras Cedex
Tel : 04.90.36.25.09
eie.carpentras@aere-asso.com

En savoir plus :
Tout le détail sur l'aide, les conditions et les démarches :
http://www.vaucluse.fr/2514-aide-aux-particuliers-sobriete-energetique-et-energies-renouvelables.htm

Ressourcerie du Comtat

Collecte, réutilisation et recyclage d'objets



Votre Ressourcerie est située au Marché gare de Carpentras

Une ressourcerie a pour finalité la réduction des déchets prioritairement par la réutilisation des objets usagés. En faisant appel à votre Ressourcerie vous contribuez à la préservation de l'environnement et à la création d'emplois de proximité.

Quels sont les produits collectés ?
Les objets, matières, articles d'habillement…
qui présentent un potentiel de réutilisation.

Qui est concerné ?
Tout individu, association, administration, entreprise qui souhaite se débarrasser d'objets usagés et contribuer à la réduction des déchets par réutilisation.

N'en jetez plus, appelez-nous !
04.90.41.90.07

Déstockage le 1er samedi de chaque mois de 9h à 12h et de 13h à17h

Dépôt : Bâtiment B, cellule 5, Marché gare, 2300 chemin de St Gens 84200 Carpentras • Courriel : rescomtat@orange.fr

Les chats sans domicile fixe

Que ce soit dans le village ou dans les campagnes, des chats errent. Ces chats ne sont pas arrivés là tout seuls, peut être que votre voisin laisse faire régulièrement des petits à sa minette ?
Si c'est le cas, le mieux est de procéder à la stérilisation de son animal. La prévention peut éviter la prolifération et bien entendu les abandons. Il vaut mieux avoir des chats stérilisés que des chatons tous les ans, malades et faméliques **qui sont sans domicile fixe.**

C'est la responsabilité de tous !



■ Transport à la demande (Tàd)

Ligne de transport à la demande



Le **transport à la demande** fonctionne comme une ligne de bus ordinaire, à la seule exception qu'**une réservation par téléphone est demandée**.

Bien entendu, si aucune réservation n'a été enregistrée pour un arrêt, celui-ci ne sera pas desservi.

Le transport à la demande mode d'emploi :

1. Choisir le trajet et l'horaire qui vous conviennent
2. Effectuer la réservation, au plus tard la veille

pour le lendemain ou au minimum 4 heures avant la course pour le jour même, par téléphone au :



Votre demande est prise en compte, le chauffeur est au rendez-vous.

3. Se présenter à l'arrêt, à l'heure convenue.
4. Un seul titre de transport vous permet d'emprunter les services de Transport A la Demande sur le réseau Trans'CoVe : le billet unitaire de 2€ à acheter directement auprès du conducteur.
   Les autres titres disponibles sur le réseau Trans'CoVe ne seront plus acceptés sur les services de Transport A la Demande. Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter l'agence Transdev Comtadins au 0 800 881 523.

CHOISIR SON TRAJET :

DANS LE SENS VENASQUE VERS CARPENTRAS

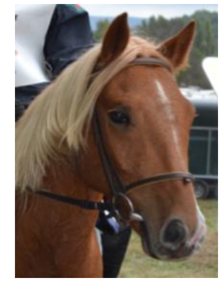
Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions de circulations	Fonctionne le lundi, mardi, Mercredi, jeudi, samedi	Fonctionne en périodes scolaires, le vendredi	Fonctionne pendant les vacances scolaires	Fonctionne le lundi, mardi, Mercredi, jeudi, samedi	Fonctionne le lundi, mardi, Mercredi, jeudi, samedi
Départs Venasque					
Jours :	LMMeJS	V	V	LMMJS	LMMJS
Stade	9h04	9h04	9h04	13h04	15h04
Place des Tours	9h05	9h05	9h05	13h05	13h05
Notre Dame de Vie	9h08		9h08	13h08	15h08
Belle croix	9h11		9h11	13h11	15h11
Arrivés Saint Didier					
Place neuve -La Poste	9h15	/	9h15	13h15	15h15
Arrivés Carpentras					
Place Terradou	9h30	9h30	9h30	13h30	15h30

DANS LE SENS CARPENTRAS VERS VENASQUE

Départ Carpentras							
Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions de circulations	Fonctionne le lundi, mardi, jeudi, vendredi	Fonctionne en périodes scolaires, mercredi, samedi	Fonctionne pendant les vacances scolaires, mercredi, samedi	Fonctionne le mercredi, samedi	Fonctionne en périodes scolaires, lundi, mardi, jeudi, vendredi	Fonctionne pendant les vacances scolaires, lundi, mardi, jeudi, vendredi	Fonctionne le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
Jours :	LMJV	MeS	MeS	MeS	LMJV	LMJV	LMMeJVS
Place Terradou	12h30	12h30	12h30	17h00	17h00	17h00	19H35
Départ Saint Didier							
Place neuve La Poste	12h45	/	12h45	17h15	/	17h15	19h50
Arrivés à Venasque							
Belle croix	12h47	/	12h47	17h17	/	17h17	19h52
Notre Dame de Vie	12h52	/	12h52	17h22	/	17h22	19h57
Place des Tours	12h55	/	12h55	17h25	17h25	17h25	20h00
Stade	12h56	12h56	12h56	17h26	17h26	17h26	20h01

Protection sanitaire des équidés

Réglementation sanitaire



Les détenteurs d'équidés doivent s'enregistrer auprès de l'IFCE. La déclaration du lieu de détention n'a pour but que de recenser les lieux accueillant des équidés. Elle a un objectif sanitaire et doit faciliter la mise en œuvre des mesures de police sanitaire en cas de confirmation d'une maladie contagieuse.

La déclaration est une démarche simple :
Sur internet : le détenteur se connecte sur www.haras-nationaux.fr

Par papier : le détenteur renvoie le formulaire disponible au SIRE (tel.0811.90.21.31 ou mail. info@ifce.fr)

Adresse : Route de Troche, BP3 19231
Arnac Pompadour Cedex

Borne de sulfatage

Nouvelle règlementation

La chambre d'agriculture de Vaucluse a produit un diagnostic permettant de dresser un état des lieux du réseau communal des bornes publiques de remplissage des pulvérisateurs agricoles sur la commune de Venasque.

Les normes, pour ce type d'équipement, ont évolué. De ce fait, nous avons du prendre certaines décisions :

- la suppression définitive de la borne à sulfatage de l'ancien marché aux cerises (car pollution du Rieu par les débordements des pulvérisateurs).
- La suppression définitive de la borne à sulfatage de l'entrée du village.
- La suppression définitive de la borne à sulfatage au chemin de Fonssargoule.

Désormais, les agriculteurs auront la possibilité d'utiliser les bornes suivantes :

- *du quartier de la Tuilière, route de l'Appié*
- *du quartier de la Nauque, chemin Combe de la Peyrière*
- *du chemin de Chinardon*

Les bornes à sulfatage vont être de nouveau équipées de cadenas à clé. La clé sera à récupérer en mairie. Je vous rappelle que la mairie ferme à clé ses bornes pour deux raisons :

- *la sécurité : afin qu'une personne ne puisse pas se servir de l'eau en croyant qu'elle est potable et risque un empoisonnement.*
- *l'économie : toute l'eau utilisée aux bornes est facturée à la mairie. Donc, en cette période de crise, nous devons être économes.*

Vous trouverez à côté de chaque borne des petits bacs de récupération pour les « bagues » plastiques et les capsules de vos bidons. Vous ne devez jeter que ces 2 parties du bidon, ceci afin que ces déchets ne souillent pas la nature.

Cadastre

Comment obtenir les informations cadastrales d'un ou plusieurs immeubles ?

Toute personne peut obtenir, ponctuellement, des informations cadastrales relatives :

- *à un immeuble déterminé*
- *ou plusieurs immeubles situés sur le territoire d'une commune déterminée, ou d'un arrondissement pour les communes de Paris, Lyon et Marseille, sur lesquels une personne désignée dans la demande dispose d'un droit de propriété (d'une servitude par exemple).*

Les informations communicables sont celles qui portent sur les références cadastrales, l'adresse ou les autres éléments d'identification cadastrale des immeubles, la contenance cadastrale de la parcelle, la valeur locative cadastrale des immeubles, ainsi que les noms et adresses des titulaires de droits sur ces immeubles.

La demande de communication d'informations cadastrales doit être effectuée par courrier (simple ou recommandé) et comporter :

- *les noms et prénoms ou la raison sociale du demandeur,*
- *et le nom de la commune de situation des immeubles.*

Elle doit être envoyée à l'administration fiscale ou aux communes concernées. Une demande ne peut mentionner plus d'une commune ou d'un arrondissement, et plus d'une personne ou plus de 5 immeubles.

Une même personne ne peut pas présenter plus de 5 demandes par semaine dans la limite de 10 par mois. Cette limitation ne concerne pas les personnes dont la demande porte sur leurs propres biens. Les informations sont communiquées par courrier ou par voie électronique, si le demandeur en a fait la demande dans son courrier.

Vous souhaitez signaler le mauvais fonctionnement de votre ligne fixe.

www.1013.fr



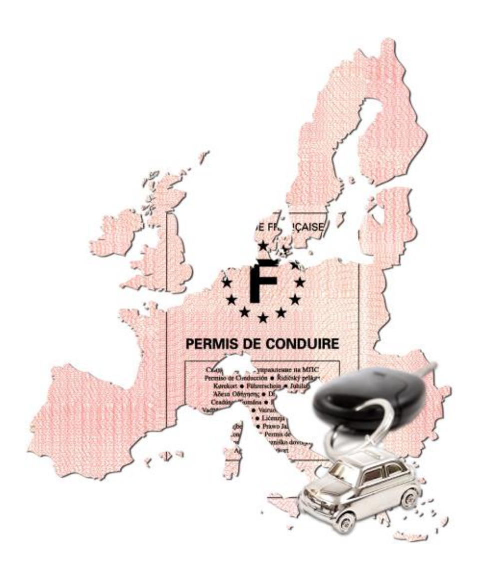
Vous pouvez signaler le mauvais fonctionnement de votre ligne fixe en remplissant un formulaire sur www.1013.fr

Ce service est réservé aux particuliers. Avant de remplir le formulaire, il convient de vous assurer que le mauvais fonctionnement de votre ligne ne provient pas de vos prises téléphoniques ou de vos appareils (téléphones, fax, modem, Livebox, filtre ADSL).

Vous pouvez également signaler un dommage touchant le réseau téléphonique et signaler tous dégâts constatés sur le réseau ou les équipements : câbles tombés à terre, poteaux endommagés, équipements techniques hors service ou vandalisés, cabines téléphoniques...

■ Le nouveau permis de conduire européen





Un permis harmonisé dans toute l'Europe

Le 19 janvier 2013, tous les pays membres de l'Union européenne indiquent sur les permis de conduire les mêmes catégories de droit à conduire.

La libre circulation en est améliorée pour tous les usagers, particulièrement pour les professionnels de la route.

Les nouvelles catégories européennes de droits à conduire sont ajoutées sur le permis rose.

Au deuxième semestre 2013, un titre sécurisé au format carte de crédit entrera en vigueur. Il sera valable 15 ans.

Inutile d'aller en préfecture pour changer de permis de conduire.

Les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valides jusqu'en 2033.

LE PRINCIPE DU PERMIS A POINTS NE CHANGE PAS

Des nouvelles catégories européennes

Les nouvelles catégories touchent essentiellement les conducteurs de deux roues motorisées, et les professionnels de la route (AM, A2, C1, C1E, D1, D1E).

Seuls les nouveaux conducteurs, les personnes obtenant une nouvelle catégorie, les professionnels qui renouvellent leur permis, ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol se verront délivrer un nouveau permis de conduire.

Plus d'information sur
WWW.INTERIEUR.GOUV.FR
RUBRIQUE DÉMARCHES/PERMIS DE CONDUIRE

■ Code de la route, qui est prioritaire ?

La route RD 247 qui monte à Venasque côté Coste Chaude et le chemin des Aires sont étroits et posent souvent problèmes en cas de croisement. Quel véhicule recule pour laisser le passage : celui qui monte ou celui qui descend ?



En cas de croisement difficile, dans une descente, le véhicule qui monte est prioritaire.
En principe, la priorité est donnée au véhicule qui monte lorsque la route n'est pas suffisamment large pour permettre de se croiser. Le code de la route opère ensuite une distinction selon la nature des véhicules concernés :

- Si une marche arrière s'avère nécessaire pour permettre le passage, c'est d'abord au véhicule sans remorque d'effectuer la manœuvre s'il rencontre un ensemble de véhicules (voiture + caravane, voiture + remorque, semi-remorque, etc).
- En cas de croisement entre un véhicule léger et un véhicule lourd, c'est au premier de reculer.
- Lorsque les deux véhicules sont de même catégorie, c'est à celui qui descend d'effectuer une marche arrière.

Sanction
Le non-respect de cette règle de priorité est sanctionné par une contravention de 4eme classe (amende forfaitaire de 135 €).

■ Titres d'identité



N'attendez pas l'été pour les renouveler !

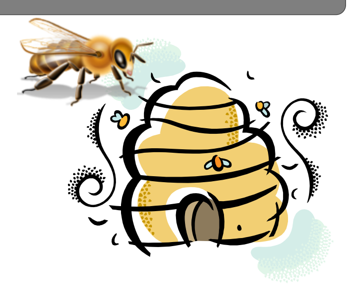
Renouvelez dès maintenant vos titres d'identité si nécessaire, vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention.

Pensez à vos examens
Pensez à vos vacances

Adressez vous votre mairie pour la carte nationale d'identité….ou aux mairies équipées d'une station biométrique pour le passeport.

Pour plus d'informations, consultez : www.interieur.gouv.fr

■ S.O.S. Essaim d'abeilles



Lorsque la saison de l'essaimage des abeilles commence, les essaims peuvent vous gêner. Vous pouvez les signaler à un apiculteur pour qu'il vous en débarrasse. Voici une adresse web où vous trouverez la liste, par département, des apiculteurs amateurs qui récoltent ces essaims gracieusement : http://abeille.gudule.org

■ Collecte et valorisation du textile



Notre partenariat avec « le Relais Provence » qui **collecte sur notre commune les vêtements**, **a permis de récolter** sur notre territoire pour l'année 2012, un total de **1610 kilos de textile**, linge de maison et chaussures (1460 kilos de textile et 150 kilos de chaussures). **N'hésitez pas à collecter vos textiles qui seront revalorisés. Le fait de trier, aide à réduire nos déchets et favorise le respect de notre environnement.**

■ La Nesque Propre.

6ème opération, une journée pour la Nesque

Portée depuis 2007, par une dynamique exceptionnelle, l'association « La Nesque Propre » va écrire une nouvelle page de son histoire, le samedi 20 Avril 2013.

L'objectif de cette nouvelle action sera de poursuivre le boulot pour libérer la Nesque, ses affluents, ses ruisseaux, ses sources, et ses abords des incivilités récurrentes.

Depuis Aurel jusqu'à Pernes, les onze villages riverains vont à nouveau s'impliquer, avec l'appui de centaines de bénévoles qui seront encore à pied d'œuvre en offrant une demi journée au bénéfice de la nature parée à cette époque de ses toutes fraiches couleurs printanières.

Pour le secteur de Venasque, deux chantiers sont prévus ; le premier sur le Rieu, le second sur la Nesque au lieu dit de « Belle Croix ». La mise en œuvre et le succès de l'opération sur le territoire de la commune dépendront de deux facteurs : la météo mais aussi et principalement du nombre de participants.

Thierry de Cabissole s'occupera de coordonner les équipes. Des gants et outils seront mis à votre disposition ; Pour vous protéger, de bonnes chaussures et pantalons longs sont fortement recommandées.

Le rendez vous habituel est fixé au lieu dit, le pont de la Nesque, devant Notre Dame de Vie à 8h.



Deux bennes seront mises à notre disposition par les services de la COVE ; l'une sera installée sur la rive gauche du Rieu, à proximité de la station de captage, la seconde sur la rive gauche de la Nesque à Belle Croix.

A midi, tous les participants se rejoindront au domaine emblématique de St Barthélémy à Pernes les fontaines, pour trinquer ensemble, avec le verre de l'amitié et partager une paella offerte dans un cadre champêtre admirable et une ambiance du tonnerre en présence des élus de chaque commune riveraine.

Si depuis 2007, on a bossé collectivement d'arrache pied, ne perdons pas de vue que le 20 Avril 2013, la nature aura encore besoin de nous mais aussi surtout de vous, pour qu'elle puisse vivre et nous faire vivre !!!!!

Pour nous aider dans la préparation de cet événement, merci de vous inscrire à l'accueil de la Mairie de Venasque.

Jean Pierre Saussac
www.lanesquepropre.com



■ Santé

Médecin de Garde
☏ **04.90.66.44.33**

Numéro unique le week-end
pour tous les médecins.

Pharmacie de garde
Numéro unique
☏ **3237**

Dentiste
Numéro unique
☏ 04.90.31.43.43

Ostéopathe VENASQUE

PLANCHER Michel
Chemin de Jouvenal
☏ 04 90 61 34 24
☏ 06 81 92 84 96

René Koonings
ZAC de Belle-Croix
RDV : ☏ 04 90 66 55 10
INFO : 06 29 33 78 38

Infirmières VENASQUE
Soins à Domicile

DESSEROUER Muriel
☏ 04.90.66.63.92
06.10.62.66.90

RISPAL Yvonne
☏ 04.90.66.12.00

ROUBAUD Odile
☏04.90.69.78.33

NUMEROS D'URGENCE	
Besoin de secours ? **SAPEURS POMPIERS** **18**	Appel d'urgence Européen **112**
Un problème de sécurité ou d'ordre public ? **POLICE SECOURS** **17**	Problème urgent de santé, besoin de secours médicalisé ? **SAMU** **15**

■ Services, Administrations et permanences

La Mairie - CCAS
☏ **04.90.66.02.93**
Fax 04.90.66.60.46
Mail. mairie@venasque.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 16h
en journée continue.
Sauf mercredi de 8h à 12h.

L'école
Jours scolaires
☏ 04.90.66.07.94

Office de Tourisme
d'avril à octobre :
☏ 04.90.66.11.66

L'Agence Postale Communale
Horaires :
Du 1er avril au 30 septembre, du lundi au vendredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12h.

Du 1er octobre au 30 mars, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et le samedi de 10h à 12h.

☏ 04.90.30.84.52

La CoVe
☏ 04.90.67.10.13
http://www.ventoux-comtat.com

Paroisse
Père Vincent Paulhac, Curé
☏ 04.90.66.01.32
☏ 06.78.34.04.23

Architecte Conseil CAUE :
tous les 2èmes Jeudis matin du mois en Mairie, sur rdv (M. Commune).

Permanence Conseiller général :
François Pantagène
le 1er mercredi du mois de 11h à 12h, en mairie sur rdv.

Permanences Députée :
Marion Maréchal-Le Pen
A Pernes les Fontaines
Le deuxième jeudi de chaque mois, de 16h à 18h30, sur rendez-vous (04.90.28.09.94)
Adresse : locaux annexes de la mairie (au dessus de la Trésorerie, rue Cavalerie).

Permanence CMBA,
M. Jean Espenon
Chargé de mission
Base aérienne d'Orange
Tous les 4è samedi du mois de 9h30 à 11h30. Ces permanences sont au profit des jeunes qui désirent se renseigner sur les carrières militaires.

☏ 04.90.63.15.36
Mail : jean.espenon@orange.fr

Dossiers R.S.A (CoVe)
sur rendez-vous
☏ 04.90.67.69.25

SDEI Eau Potable
L'assainissement collectif
☏ 0810.439.439

Canal de Carpentras
☏ 04.90.63.10.73

France Télécom
☏ **3900 ou 10 13**

EDF L'électricité,
☏ 0810 333 584

Pompiers ☏ **18**
ou 112 d'un portable

Gendarmerie ☏ **17**
☏ Pernes les Fontaines
04.90.66.44.44

SAMU ☏ **15** ou **112** d'un portable pour toute l'Europe

Centre antipoison
☏ 04 91 75 25 25

Centre grands brûlés
☏ 04 91 94 16 69

Taxi ***ARPEGE*** Venasque
7/7 toutes distances
☏ 06 24 27 87 75

Agenda : Quand ? Quoi ? Qui ? Ou ?

Avril 2013						
1 Lun.	2 Mar.	3 Mer.	4 Jeu.	5 Vend.	6 Sam.	7 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque	Balade courte	Gym	Bibliothèque		Rando VTT Concert à l'église
8 Lun.	9 Mar.	10 Mer.	11 Jeu.	12 Vend.	13 Sam.	14 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque Cantaren Venasco		Gym	Bibliothèque Belote	Rallye de Venasque	Rallye de Venasque
15 Lun.	16 Mar.	17 Mer.	18 Jeu.	19 Vend.	20 Sam.	21 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque	Randonnée	Gym	Bibliothèque	Journée pour la Nesque	
22 Lun.	23 Mar.	24 Mer.	25 Jeu.	26 Vend.	27 Sam.	28 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque Cantaren Venasco		Gym	Bibliothèque Belote		
		Mai 2013				
29 Lun.	30 Mar.	1 Mer.	2 Jeu.	3 Vend.	4 Sam.	5 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque	Pique Nique A. de Venasque	Gym	Bibliothèque		
6 Lun.	7 Mar.	8 Mer.	9 Jeu.	10 Vend.	11 Sam.	12 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque	Balade courte Cérémonie et dépôt de gerbe	Gym	Bibliothèque		Fête des Fleurs Concert à l'église
13 Lun.	14 Mar.	15 Mer.	16 Jeu.	17 Vend.	18 Sam.	19 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque		Gym	Bibliothèque	Nuit des musées	Festival de la Cerise
20 Lun.	21 Mar.	22 Mer.	23 Jeu.	24 Vend.	25 Sam.	26 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque	Randonnée	Gym	Bibliothèque		
					Juin 2013	
27 Lun.	28 Mar.	29 Mer.	30 Jeu.	31 Vend.	1 Sam.	2 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque		Gym	Bibliothèque		

Agenda : Quand ? Quoi ? Qui ? Ou ?

(suite) Juin 2013						
3 Lun.	4 Mar.	5 Mer.	6 Jeu.	7 Vend.	8 Sam.	9 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque	Balade courte	Gym	Bibliothèque		
10 Lun.	11 Mar.	12 Mer.	13 Jeu.	14 Vend.	15 Sam.	16 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque		Gym	Bibliothèque Marché estival	Conférence Soirée Salsa	
17 Lun.	18 Mar.	19 Mer.	20 Jeu.	21 Vend.	22 Sam.	23 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque	Randonnée	Gym	Bibliothèque Marché estival Spectacle des enfants de l'école, remise des prix	Fête de l'école	
24 Lun.	25 Mar.	26 Mer.	27 Jeu.	28 Vend.	29 Sam.	30 Dim.
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque		Gym	Bibliothèque Marché estival		

à noter

A lire absolument !

■ Collecte des déchets ménagers.

Le changement, c'est pour bientôt !

Le tri sélectif s'invite dans vos maisons !

La collecte à domicile du tri sélectif arrivera à l'automne. C'est une étape décisive dans l'optimisation de la gestion des déchets. Plus facile, plus économique et plus respectueuse de l'environnement.

Entre le mois de mai et de juillet, des enquêteurs accrédités par la CoVe seront chargés de recenser les besoins de chaque foyer afin de préparer aux mieux la distribution des nouveaux bacs. Les enquêteurs seront identifiables par un badge et une lettre d'accréditation. Les informations qu'ils recueilleront permettront de déterminer notamment le volume du bac qui vous sera attribué gratuitement.

Cette décision a été adoptée à la suite d'une enquête de satisfaction menée en 2010, qui a montré qu'une majorité des habitants et des élus ont jugés qu'un container dédié au recyclage à domicile améliorerait la participation au tri.

Ce qui va changer :

Vous jetterez en vrac et en mélange les papiers, les emballages (cartons, bouteilles plastiques) et l'acier/alu (canettes, boites de conserve, bombes aérosol...) dans de nouveaux contenants (bacs ou sacs) qui vous seront distribués entre août et octobre.

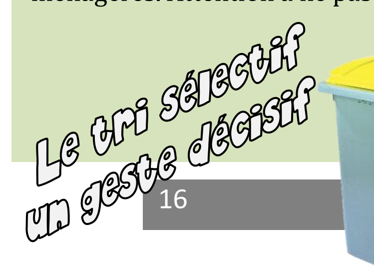
Pas de changement pour la collecte du verre (bouteilles) et des textiles, les containers resteront les mêmes.

Pour les habitats individuels : vous recevrez gratuitement un second bac à roulette du même type que votre bac à déchets ménagers. Vous les stockerez chez vous, ils seront à sortir le jour de la collecte sur la voie publique.

Votre bac de tri sera collecté en porte à porte selon une fréquence hebdomadaire.

Pour certains habitats collectifs et résidentiels :

Des containers à couvercle jaune feront leur apparition aux côtés des conteneurs à ordures ménagères. Attention à ne pas se tromper !

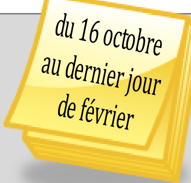


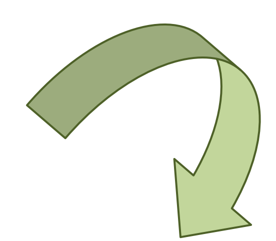


■ Calendrier annuel d'emploi du feu dans le Vaucluse



Réglementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues et maquis

 du 16 octobre au dernier jour de février	**L'emploi du feu est autorisé** **aux propriétaires et à leurs ayants droit.** Cet emploi est autorisé dans les limites et conditions prévues aux articles 10 et 11, sans déclaration préalable.
 du 1er mars au 15 avril	**L'emploi du feu est interdit** aux propriétaires et à leurs ayants droit d'allumer du feu, même dans les incinérateurs.
 du 16 avril au 31 mai	**L'emploi du feu est autorisé** **aux propriétaires et à leurs ayants droit.** Cet emploi est autorisé dans les limites et conditions prévues aux articles 10 et 11, sans déclaration préalable.
 du 1er juin au 15 octobre	**L'emploi du feu est interdit** aux propriétaires et à leurs ayants droit d'allumer du feu, même dans les incinérateurs.



Collecte à la maison

les dates à retenir

L'enquête de proximité aura lieu entre mai et juillet.

Distribution des bacs de tri et déchets ménagers entre les mois d'août et octobre.

Le début de la collecte sélective en porte à porte débutera en novembre.

■ Le tri sélectif à Venasque

Collecte des ordures ménagères :
Mardi et samedi

Collecte des encombrants :
3e mercredi du mois (l'après-midi)
S'inscrire en mairie au 04.90.66.02.93
Au minimum 24h avant le ramassage
(Maximum 3 objets par foyer)

Caisse à végétaux :
3e jeudi du mois
(face à Notre-Dame-de-Vie)

Ouverture de la mini-déchetterie de Venasque :
le mardi et vendredi
de 8h30 à 12h
le 2e et 4e samedis du mois
de 8h à 12h
tel.04.90.34.53.83

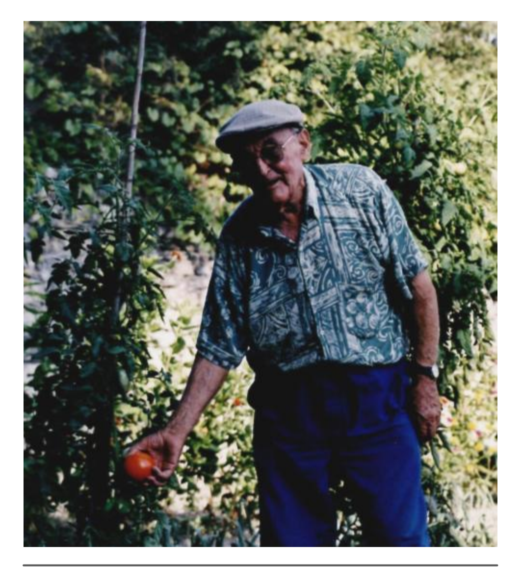
« Le jardin du Souvenir » pour Henri Saurel

Henri Saurel, ancien membre du Conseil municipal de Venasque s'est éteint à l'âge de 91 ans.

Henri Saurel est né à Malemort du Comtat en 1921, il y passe son enfance et sa jeunesse. En 1941, Il est appelé sous les drapeaux. Le service militaire obligatoire est supprimé par l'armistice de 1940, Henri Saurel est alors incorporé pour un stage dans les chantiers de jeunesse afin d'y accomplir ses obligations militaires.

Les doigts verts d'un amoureux de la terre

Jeune marié, il s'installe à Venasque avec son épouse Marie-Thérèse Dubon, et sa belle famille dans une maison bourgeoise du village, place de l'église. Henri Saurel est agriculteur, cultive la vigne et les cerisiers et aide son père qui est pépiniériste à Malemort. Le couple passe les saisons estivales dans la ferme familiale de Saint Maurice à Venasque à l'ombre des micocouliers où il gère l'exploitation agricole de son beau père. Cet homme de la terre profite de cet endroit magique ou l'eau de source coule à flots pour cultiver son jardin potager durant de longues années.



Le jardin potager, une de ses passions

Un Venasquais impliqué dans la vie du village

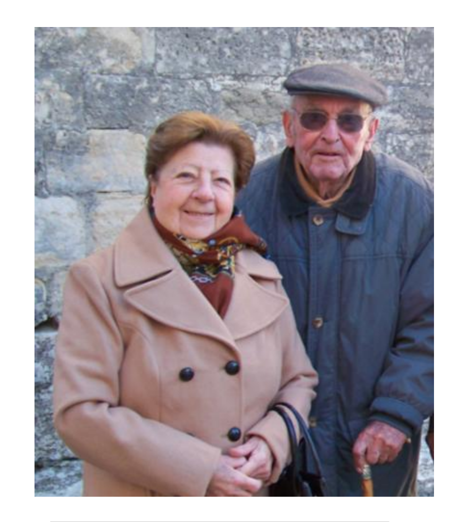
Investi dans la commune, Il sera élu pour la première fois en tant qu'adjoint en 1959, sous la municipalité de Julien Ruel. Il restera dans le Conseil municipal sous différentes mandatures durant 36 ans. Sous le mandat de Rémi Rapetti, en 1971, il sera adjoint chargé de la commission municipale du cimetière, membre de la commission des sites et environnements ainsi que de la commission des impôts. En 1977, Remi Rapetti est réélu et Henri Saurel sera alors adjoint chargé des relations extérieures et des affaires financières. De 1980 à mars 1989, il sera un des adjoints au maire de Gaby Bézert et chargé des commissions des chemins, de l'environnement et de la protection de la nature. Il restera ensuite au Conseil municipal jusqu'en mai 1995. Très intégré à la vie associative du village, Henri Saurel fait partie des personnes à l'origine de la création du Syndicat d'initiative de Venasque jumelé avec celui de Gordes. C'est peut-être grâce à ce développement touristique que ces deux villages font partis des plus beaux villages de France. Dans les années 80, il est secrétaire bénévole dans l'association du Comité des fêtes.

Retraité, Il profitera de la douceur de vivre à Venasque en consacrant son temps libre au jardinage. Passionné de jeux, il aimait partager des moments entre amis en jouant aux cartes, à la pétanque ainsi qu'au tiercé.

ALN



Tous les jours, Henri Saurel avait l'habitude de prendre l'air, devant son pas de porte, place de l'église.



Marie-Thérèse et Henri Saurel

Guy Mondon transmet sa passion

Guy Mondon est un Venasquais très attaché à la culture Provençale.
Ce natif de Carpentras, propose depuis une dizaine d'années ses conférences à travers différentes associations de la région, afin d'échanger et transmettre.
Il aime lier la convivialité à la culture.

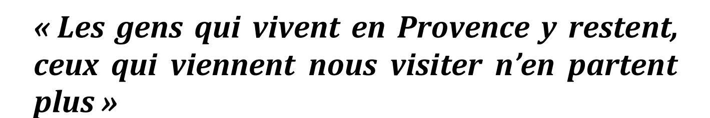
Chère Provence

Très attaché à « sa Provence », cet originaire du terroir Carpentrassien, vit à Venasque depuis plus de 20 ans.



Guy Mondon, évoque ses passions

Retraité actif, il aime les petits bonheurs ajoutés à la vie familiale et un certain goût pour la liberté de choisir ses contraintes.



Grâce à son talent d'orateur, son érudition et à sa volonté de transmettre simplement mais avec rigueur, Guy Mondon partage des conférences sur des thèmes variés. Des moments agréables et conviviaux qui sont fort appréciés du public. Dans ses prochaines rencontres, il abordera l'histoire du Comtat Venaissin « Une terre bénie des Dieux ».

C'est en 2007, à l'occasion du 150è anniversaire de la création du Canal de Carpentras qu'il s'essaye « conférencier de circonstance ». Un exercice qui le passionne. Fort de cette nouvelle expérience enrichissante, il la renouvelle sur différents thèmes : Frédéric Mistral « le Félibrige », Alphonse Daudet, Marcel Pagnol, le cinéma, le suffrage universel, le vote des femmes…. il devient animateur Comtadin.

Cet amateur de belles lettres ne laisse rien au hasard, il prépare ses conférences minutieusement en effectuant des recherches aux Archives départementales, à la Médiathèque d'Avignon et à la bibliothèque Inguimbertine, qu'il fréquente depuis sa jeunesse.

Guy Mondon est un habitué des lieux, c'est là qu'il a rencontré le neveu de Frédéric Mistral, gardien de l'héritage des œuvres du Maître. Celle de « Mireille » le passionne, il lui en récite des passages entiers en provençal.

Son passé professionnel et ses préférences culturelles ont favorisé sa démarche littéraire et poétique, y compris en langue provençale puisque ses grands parents ne s'exprimaient qu'en « lengo-nostro ».

Cette activité de conférencier lui permet de rester actif et lui apporte une satisfaction personnelle, en liant la « convivialité amicale ».

« Longo mai sous le soleil de Provence et du Comtat ! »*

**longtemps encore*

AL N



VENASQUE. Célébration du 150e anniversaire de la publication de « Mireille », œuvre maîtresse de Frédéric Mistral.

Une conférence de Guy Mondon

Animateur du patrimoine comtadin, Guy Mondon a une enchanté l'auditoire.

12 Comtat - Grand Avignon
Actualité

VENASQUE. Une très intéressante conférence a eu pour cadre la bibliothèque.

La Poste d'hier et d'aujourd'hui

CAROMB

Le conférencier Guy Mondon, invité par "La Ca

VENASQUE. Guy Mondon est un conférencier très éclectique ; pour cette fois, il a fait voyager son auditoire.

A la découverte de l'île de Beauté

Guy Mondon en quelques lignes

Si j'étais un arbre,
Je serais un olivier

Si j'étais un animal,
Je serais un chat,
parce que c'est l'animal préféré des poètes

Si j'étais un film,
Je serais un film de Marcel Pagnol,

Si j'étais un personnage célèbre,
Je serais Chateaubriand,
un des plus grands écrivains qui a traversé plusieurs régimes

Si j'étais un livre,
Je serais « la Provence » de Jean Giono

Si j'étais une devise,
Je serais : « L'union fait la force »
Devise de la ville de Carpentras, ma ville natale

■ Le tarif d'un repas de cantine à la loupe



Cette année, le conseil municipal a fixé le tarif du ticket de cantine à 2,50€ Cependant, les parents ne supportent qu'une partie du prix du repas, le restant étant pris en charge par la municipalité.

Ainsi, le coût réel d'un repas servi à la cantine s'élève à 7,70€, soit :

- 2,30€ de denrées alimentaires,
- 5,20 € de frais de personnel
- 0,20€ de frais d'électricité et d'entretien.

La prise en charge par la municipalité s'élève donc à plus de 67%.

A l'école de Venasque, les repas sont préparés sur place et le taux de fréquentation de la cantine avoisine les 100%. Les menus sont élaborés par la cantinière, Mme Merchat, en collaboration avec les responsables municipaux et Mme Bondurand, chargée de mission projet « tous Consomm'Acteur ». Une attention toute particulière est apportée à la qualité nutritionnelle et gustative des repas servis, en proposant une alimentation diversifiée et équilibrée et en privilégiant des fruits et légumes de saison, des produits frais et des produits locaux ainsi que des denrées issues de l'agriculture biologique.

La recette de Lino

Gâteau chocolat

120g de chocolat Noir

120g de beurre

180g de sucre

80g de farine

4 œufs

1 paquet sucre vanillé

Cuisson ≈ 35 à 40 minutes pour un moule à cake

- Faire fondre au bain marie (pas forcément) le beurre et le chocolat.
- Laisser refroidir le mélange.
- Ajouter 1 pincée de sel et les 4 œufs entiers, puis remuer.
- Ajouter le sucre, la farine et le sucre vanillé, puis mélanger.
- Verser le mélange dans une plaque beurrée.
- Faire cuire à four chaud 10 à 15 minutes jusqu'à ce que le dessus se laque.

■ Réforme des rythmes scolaires à l'école primaire : Report en 2014



Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées (quatre jours et demi).

Les élèves auront donc classe les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin (ou samedi matin sur dérogation) à raison de 5h30 maximum par jour et 3h30 par demi-journée. La pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30.

Cette réforme doit entrer en vigueur à la rentrée 2013. Les Communes ont néanmoins la possibilité de reporter la mise en place de cette réforme à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Aussi, devant les incertitudes qui demeurent en matière de qualifications requises pour les personnels d'encadrement ainsi que les difficultés d'organisation des activités périscolaires et de mise en place d'un emploi du temps des agents de la Commune, Monsieur le Maire a demandé le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Le maire et le conseil d'école élaboreront ensemble un projet d'organisation de la semaine scolaire (activités proposées, durée de la pause méridienne et horaires d'entrée et de sortie de l'école). Ce projet devra être communiqué au directeur académique des services de l'éducation nationale qui décidera de sa mise en application.

Dominique Plancher, élue chargée de l'école



Les petites mains de l'école de Venasque vous racontent



■ La classe maternelle

Les élèves de la classe maternelle ont encore une fois réalisé une recette : Des bonnes crêpes pour la chandeleur.



Voici nos futurs tops Chefs





Gaston et Juliette

Gaston et Juliette, les mascottes de la classe ont fini leur voyage dans les familles et vont pouvoir être les personnages d'un livre réalisé par les élèves :

GASTON ET JULIETTE AUX PAYS DES FORMES. Les GS eux, ont réalisé un livre qui finalise leur apprentissage sur les jours de la semaine : Les jours de la semaine de GASTON et JULIETTE.

Nous commençons à travailler sur le paysage local, les arbres, la forêt et les petites et grandes bêtes qui y vivent. Des sorties sont prévues en mai et juin pour enrichir ce projet.

Nous avons accueilli également une nouvelle élève de PS, Malou.



Exposition dans le couloir de l'école

■ La classe de GS/CP/CE1

Le 15 février, nous sommes allés à l'auditorium du Thor pour voir le spectacle de princesse Kofoni. C'est une princesse qui tombe dans un tuba et que tout le monde cherche. Il y avait un orchestre avec un chef d'orchestre et une dame qui racontait l'histoire. Parfois elle criait. On a beaucoup rigolé quand il y avait les ânesses en photos. Les musiciens ont lancé des boules de papier, c'était rigolo.

Les instruments étaient jolis à voir. Il y avait un violoncelle, une flûte traversière, des violons, un soubassophone, des bâtons de pluie, des tambours, des contrebasses, une harpe… Nous avons adoré cet orchestre, mais, il faisait super chaud dans la salle !



Spectacle à l'auditorium du Thor

En sciences nous avons travaillé sur l'eau. On l'appelle aussi H2O.

On a fait des expériences :

- pour bien faire sécher le linge
- pour bien fondre le plus vite possible un glaçon
- pour transformer l'eau en glaçon
- pour montrer l'évaporation de l'eau
- pour faire de la pluie
- pour savoir comment récolter le sel de mer pour filtrer l'eau

Puis on a fait des dégustations d'eau.
On a appris comment l'eau était apparue sur Terre.
On a vu que la glace prenait plus de place que l'eau liquide.
Comme nous apprenons des chansons grecques avec Anne-Claire, la maîtresse nous a montré des amphores. Nous en avons dessiné aux crayons de couleurs, et fait d'autres en peintures.
Nous avons découvert un artiste : Matisse. Comme il était en fauteuil roulant, il découpait des formes et ses assistants les collaient selon ses consignes.

- Les CE1 ont travaillé sur la tristesse du roi
- Les CP ont travaillé sur la gerbe
- Les GS ont travaillé sur Icare.

Nous avons affiché toutes nos œuvres dans le couloir.
C'est le plus beau couloir du monde !

Les petites mains de l'école de Venasque vous racontent

■ La classe de CE2/ CM1/ CM2.



Le Carnaval

Au carnaval, on nous a donné un sac de confettis. Puis la fanfare a commencé au rythme des tambours et des trompettes…
On était sur le thème autour des pays de la Méditerranée, nous sommes partis dans le village et puis nous avons marché autour de la fontaine.
Il y avait des déguisements de sirènes, de Poséidon, de Flamenco, de personnes provençales.
Il y avait aussi des pharaons …
Ensuite, nous avons fait un petit théâtre : nous avons fait le procès de Carmentran.
On lui a reproché d'avoir fait la guerre au Mali, qu'il avait fait disparaître des espèces d'animaux comme le dodo, on lui a aussi reproché d'avoir tué le lapin d'Emma, d'avoir aussi donné la grippe à Maxence… etc..
Nous avons brûlé le Carmentran, il le méritait.
Puis nous sommes allés dans la cour de l'école pour faire un petit goûter.
Le soir, il y avait une grande fête dans la salle romane.
Il y avait un grand repas c'était excellent.

Le cycle de l'eau

Nous avons eu une intervenante qui nous a appris des choses comme :

- *L'eau est indispensable à la vie, car si nous ne buvons pas nous mourons.*
- *Il existe deux cycles de l'eau, le cycle naturel et domestique.*
- *Il existe plusieurs sortes d'eau : pétillante, de source, de montagne et du robinet …*
- *Nous avons appris à filtrer l'eau sale qui en ressort propre.*
- *Nous avons appris les différentes étapes pour filtrer l'eau par le cycle domestique.*
- *Sous terre il y a des nappes phréatiques qui contiennent de l'eau. non potable.*
- *Dans une goutte d'eau il y a des H2O (H signifie hydrogène, 2 signifie 2 boules d'hydrogène, O signifie oxygène.)*
- *Il faut protéger l'eau.*

H2O

La déforestation

Pourquoi la forêt disparaît ?
La forêt disparaît car :

- Nous sommes de plus en plus nombreux ;
- Nous coupons des arbres pour planter des palmiers ;
- Nous coupons des arbres pour faire des meubles ;
- Nous coupons aussi des arbres pour créer des enclos pour les bovins etc.

La forêt sert à :

- La forêt aspire le gaz carbonique et le retient dans ses feuilles
- Elle fait l'évapotranspiration qui sert au cycle de l'eau
- Elle retient la pluie
- Elle filtre l'eau

Au final, nous avons retenu que tout avait un lien, que nous devions protéger notre environnement car il est fragile.
Que la forêt est indispensable à la vie cela veut dire que si on détruit la nature on « chamboulera » l'ordre universel.

La fabrication des crêpes.

Le vendredi 7 février.
Tout d'abord nous avons fait la pâte à crêpe : farine, œufs, sucre et lait.
Ensuite nous nous sommes séparés en deux groupes ;
Et nous les avons cuites, nous nous sommes bien amusés.
Quand nous avons fini de les préparer, nous les avons dégustées avec toute l'école …
On les a mangées avec des accompagnements : sucre, confiture, miel et crème de marron.

Elles étaient délicieuses.



Séance d'escrime pour les grands



■ Rallye de Venasque

La 25è édition du Rallye de Venasque **aura lieu les 13 et 14 avril 2013** au départ de Pernes les Fontaines.
L'Asac Vauclusien et l'Ecurie Insula préparent les parcours. Les concurrents pourront ainsi s'affronter pendant deux jours à travers Venasque, le col de Murs et le col de la Ligne.

■ Office de Tourisme

Le profil météorologique de cette année est presque le même que celui de l'an dernier ; radoucissement d'abord puis regain du froid vers le milieu du mois et en fin épisode pluvieux.
Les amandiers commencent à fleurir (un peu tard) et semblent attendre le redoux.

Espérons que la saison de cerises ne sera pas trop en retard et sera bien présente pour le Festival qui aura lieu le 19 mai 2013.

L'Assemblée générale de l'association a eu lieu le 8 mars 2013 dans la salle romane.
Le bilan de l'année 2012 est médiocre et moins bon que 2011 : nombre de visiteurs (- 11%), chiffre d'affaire (-13%).
Le nombre des adhérents reste à peu près le même, soit 90, bénévoles compris.

Le bilan financier négatif est compensé par nos réserves.
Cette année l'ouverture de l'OT aura lieu le mardi 2 avril à 9h00. Notre hôtesse, Mireille, ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite, nous la remercions pour ces années de collaboration et lui souhaitons un bon repos. Elle a néanmoins décidé de devenir « bénévole ».
Elle sera remplacée par Madame Mauricette Miralles, Venasquaise de longue date à qui nous souhaitons la bienvenue.

La fréquentation des visites en scène est en diminution par rapport à 2011 : 46 personnes par visite au lieu de 62 l'année passée. Cette année 4 visites sont planifiées avec un spectacle renouvelé. De plus le TRAC (la compagnie qui assure les visites en scène) a prévu une représentation gratuite et sans réservation « mais qui est enterré sous le lavoir ? » d'après l'œuvre de Pierre Magnan. La date pour notre village est le 7 septembre 2013, rendez-vous place des Tours. Cette représentation aura lieu aussi au Beaucet le 18 juillet, rendez-vous à 19h00 sur le parking en bas du village.

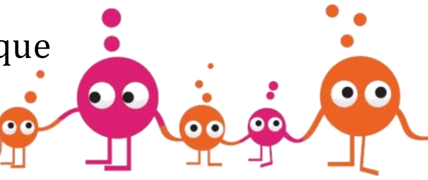
Notre site internet (www.tourisme-venasque.com) est maintenant traduit en 3 langues (Fr,D, E). Le néerlandais est en préparation.

L'année qui vient devrait voir l'avènement de l'Office de tourisme Intercommunal, basé à la CoVe. Les offices existants à ce jour seraient rattachés à la CoVe qui supporterait les coûts des structures (financés par la Taxe de séjour). Les formes et détails d'application restent à définir sitôt la création de l'OTI décidée par le conseil de la CoVe.
Je terminerai en souhaitant que la saison qui débute vous apporte tout ce que vous pouvez désirer.
mercredi

A. Charpentier

■ Foyer laïque

Carnaval a Venasque



Malgré le froid glacial du 9 février, une ambiance méditerranéenne a animé Venasque le jour du traditionnel carnaval qui réunit chaque année élèves, parents et maîtresses de l'école ainsi que villageois. Accompagné du rythme d'une peña, le cortège bruyant et multicolore paré de costumes traditionnels méditerranéens a traversé le village. Sous les cris, les rires, les pétards et les confettis Carmentran, habillé avec soin par les parents d'élèves pour l'occasion, a été accompagné à la place des Tours, lieu de son procès. Reconnu coupable de la mort d'un lapin, d'avoir fait vomir Tom sur la maîtresse, fait éclater une fusillade dans une école aux Etats Unis et donné la grippe à Maxence par le tribunal des élèves, Il a aussitôt été exécuté. Pendant que les dernières flammes de son bûcher disparaissaient, les spectateurs se dirigeaient vers la cours de l'école pour se réchauffer au tour d'un vin chaud et des crêpes.



Le cortège entraîné par les musiciens

Le Foyer Laïque continue à animer le village et vous donne rendez-vous le 7 avril pour la randonnée VTT et le 15 juin pour la soirée salsa.

■ La Bibliothèque « La Venasquaise »

Bonjour les lecteurs et lectrices,

De nouveaux livres : bibliobus et achats !!!! Pour les enfants et les adultes : livres d'histoire, romans, polars, BD pour enfants, des romans du terroir, vous attendent.

Les séances de lectures et les conférences se suivent et amènent chaque fois d'autres points de vue et suscitent d'autres envies et enthousiasmes. Venez écouter et participer !

Le samedi 20 avril à 17h dans la salle romane, Alain Moreau nous parlera de la protection du patrimoine de notre village : « La restauration du tableau de la Vierge au Rosaire et de son retable » ; techniques utilisées et illustrées sur l'œuvre de l'église de Venasque.

Le samedi 15 juin à 17h dans la salle romane, Dominique Plancher et Johanna Walgrave, toutes deux belges, vont vous entretenir sur « La Belgique, le voisin méconnu » : avec questions et discussions, naturellement !

Et puis, il y a les grandes vacances… Mais n'oubliez pas le fameux buffet provençal, organisé par les membres de la bibliothèque, le samedi 17 aout lors de la fête votive.

Nous réfléchissons déjà sur nos soirées en automne. Pour enrichir votre mémoire sur l'histoire du Comtat Venaissin, la bibliothèque et les amis de Venasque organiseront une conférence donnée par Guy Mondon qui nous éclairera sur ce sujet. Voilà. Nous vous souhaitons un bon début du printemps !

Muriel, Maryse, Aline, Françoise et Johanna

■ La Longo vido

Chers amis,

En ce début de trimestre, nous n'avons pas beaucoup de nouvelles à donner.

Il a fait froid en Janvier et Février et nos joueurs de belote habituels se font rares. C'est désolant de voir ainsi le foyer déserté. Faudra-t-il continuer cette activité ?

Le 24 Janvier, nous étions heureux de nous retrouver dans le joli cadre des Fontaines de Gerfaut à Saumane. Le soleil était là et le repas délicieux.

Nous pensons bien à une prochaine sortie.

Edith Vinchon



Repas du 24 janvier, un moment de convivialité apprécié de tous

■ L'AGV Venasque/La Roque sur Pernes (Association de Gymnastique Volontaire)

Nous avons commencé la saison 2012/2013 avec enthousiasme et bonne humeur. L'AGV a, en effet, pour objet de favoriser l'épanouissement de chaque individu par la pratique éducative d'activités physiques non compétitives et basées sur le volontariat. Comme chaque année, nous avons terminé le premier trimestre par une balade guidée par Christian Piccin. Tout le monde était content et ravi de ces endroits à découvrir et le soleil était, de plus, de la partie.

Après le partage des mets que chacun avait confectionné, nous nous sommes souhaités une bonne année... de sport, c'est bon pour la santé !



Le plaisir d'une balade, pour garder la forme !

■ Tennis Club de Venasque

Printemps / Eté 2013

Championnat départemental : les féminines de Venasque se sont regroupées avec celles de Sarrians pour former une équipe, voici la dernière date du calendrier :

- 07 Avril : Venasque / Cheval Blanc

Venez nombreux les encourager !

Initiation Enfants

Le nouveau Bureau du Club a décidé de créer des journées spéciales pour les enfants.
Ces journées « Initiation Enfants » auront lieu le:

- Dimanche 24 mars de 14 à 16H
- Samedi 13 avril de 14 à 16H
- Samedi 25 mai de 10 à 12H avec pique-nique.

Tous les enfants à partir de 4 ans seront les bienvenus !
(des bonnes chaussures de sport seront suffisantes, le club fournit les raquettes et les balles).

25 mai : La traditionnelle « journée portes ouvertes » du TCV.

Venez « taper dans la balle » avec vos amis, voisins, tantes, oncles, cousins, cousines (possibilité de prêt de raquettes).

22 juin : La première « NOCTURNE » du TCV !

Plusieurs soirées de ce genre sont prévues tout au long de l'été pour les couche-tard

Du 03 au 17 août : Le traditionnel tournoi de doubles mixtes « international »

- Ouvert à tous : membres du club, touristes, joueurs des villages voisins, etc…
- Grand pique-nique de clôture le samedi 17 août après les matchs
- Remise des prix le dimanche 18 août dans le cadre de la Fête du village

Ecole de tennis

Nous vous rappelons que l'école de tennis est ouverte à tous, grands et petits, pendant les périodes scolaires.
Inscriptions possibles tous les mardis entre 17 et 19 H au club house.
- Pour les vacanciers :
Le club de tennis met à disposition des vacanciers :

- Des cartes pour 1 heure : 7 €
- Des cartes « week-end » (ou 2 jours) : 20 €
- Des cartes « semaine » : 25 €
- Des cartes « quinzaine » : 40 €

Toutes ces cartes en vente à l'Office de tourisme sont pour 2 personnes.
Une caution de 20 € est demandée pour la clef des courts.
Pour d'autres renseignements, allez visiter notre site :

- www.club.fft.fr/tennis.venasque
- Ou envoyez un mail à tennistcv@aol.com

En espérant vous voir nombreux sur les courts de tennis du club de Venasque.

Le Tennis Club de Venasque

Organise des journées

Initiation pour les enfants

Samedi 13 avril de 14 h à 16 h

Samedi 25 mai de 10 h à 12 h

(Avec pique-nique)



Les raquettes et les balles

seront fournies par le club

Pour plus d'info, veuillez contacter :

Fabien ou Christelle 06.11.53.28.92

■ Comité des fêtes

Programme de l'année du Comité des fêtes de Venasque :

Pâques
dimanche 31 mars
à 11h30 Place des Tours. Chasse aux œufs pour tous les enfants

Fête des Fleurs
dimanche le 12 mai

Venez nombreux participer à la floraison de notre village. Pensez à vous inscrire pour le concours de fleurissement.

Soirée Salsa
samedi le 15 juin
de 19h à 23h Place des Tours

Cinéma en plein air
samedi 6 juillet

Fête Votive
du 15 à 18 août

Finale du Tremplin Nouveaux Talents ouvert à tous (voir prospectus page centrale)

Fête Irlandaise
samedi 21 septembre

Courriel : Comitedesfetesdevenasque@gmail.com.

■ Les Amis de Venasque



Pique-nique du 1er mai

▸▸**Dernière minute** :

Pour des raisons de sécurité le lieu de pique-nique est modifié : Il aura lieu à la Roberte sous le gros chêne, comme chaque année.

Une balade débutera la journée, réunissant un seul groupe au départ de la Belle Fontaine à 9 h 30. Les organisateurs la prévoient facile, avec retour avant midi.

Tous, promeneurs ou non, se retrouveront ensuite pour un apéritif convivial servi par "Les Amis". Les grillades et les boissons seront également offertes par l'association. Des grands parasols seront à la disposition de ceux qui désireront se protéger des ardeurs du soleil.

N'oubliez pas vos boules pour participer au traditionnel concours de pétanque à la mêlée, qui se déroulera sur la place des Tours.

Bridge

Les rencontres amicales ont lieu tous les lundis, de **15 à 19 heures**, dans la salle polyvalente, près de la mairie.

Contact: Edith GUÉNINCHAULT – Tél. 04.90.66.60.51 –
E-mail : espuys@aol.com

Belote

Pour les beloteurs, la saison prend fin en avril. Le classement du challenge annuel sera proclamé à l'issue de la dernière soirée. Le 26 avril donc, nous connaîtrons le champion ou la championne 2013.

Il faudra attendre septembre pour la reprise de cette activité, qui parvient deux fois par mois à réunir des amateurs ravis de partager un bon moment de détente.

Les dernières soirées auront lieu à 20 h 30, dans la salle polyvalente, selon le calendrier suivant :

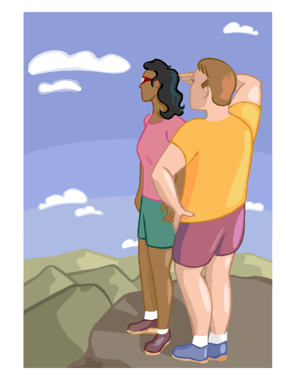
- le vendredi 12 avril (par équipes),
- le vendredi 26 avril (à la mêlée).

Contact : Francis FAVIER – Tél. 04.90.66.07.82

Cantaren Venasco

La section termine sa saison 2012-2013 en avril et reprendra ses activités en octobre. Ses derniers rendez-vous sont fixés aux 9 et 23 avril, de 18 heures à 19 h 30, en la salle romane.

Contact : Georges ILLY – Tél. 04.90.66.09.20



Balades et randonnées

Petit rappel, deux sorties par mois : Santina Lauret guide la balade de la matinée ; Jean-Claude Piérard dirige la randonnée de la journée avec pique-nique tiré du sac (bien prendre connaissance des profils des randos dans le programme ci-dessous). Les rendez-vous pour les départs sont fixés place des Tours, à 9 heures.

Balades :

- mercredi 3 avril : la Grange Daniel à Vacqueyras.
- mercredi 8 mai : autour de La Roque-sur-Pernes.
- mercredi 5 juin : Notre-Dame-des-Anges, de Malemort à Blauvac.

Randonnées

- mercredi 17 avril : Marseille, les Îles du Frioul. 13,7 km. Inscription obligatoire : dernière limite le 6 avril, sur adresse mail **pierard84@aol.com** ou tél. 04.90.66.03.55. (Détails horaire de R.D.V., informations sur le déplacement, participation seront communiqués directement aux intéressés par mail ou téléphone).
- mercredi 22 mai : Collias (environ 10 km à l'ouest de Rémoulins), le Gardon, l'Ermitage de Saint-Vérédème. 15 km, dénivelée +600 m.
- mercredi 19 juin : Notre-Dame du Mai à Six-Fours-les-Plages, Le Brusc. 12 km, dénivelée 360 m. Départ parking du Brusc à 10 h. Comptez 2 h de trajet par autoroute, donc nécessité de partir de chez vous vers 7 h 30. Possibilité d'arriver la veille ; Santina se propose de réserver les chambres d'hôtel (à régler d'avance). S'inscrire avant le 5 juin par mail : jacques.lauret@wanadoo.fr ou par téléphone au 04.90.66.03.55. Des informations détaillées vous seront communiquées le moment venu.

Contact : Santina LAURET – Tél. 04.90.66.03.55

Pétanque

La promesse des douceurs printanières va sans aucun doute inciter les amateurs de boules à reprendre possession de la place des Tours. Rappelons que les séances ont lieu tous les mardis. Le tirage au sort des équipes a lieu dès 14 heures.

Toutes celles et tous ceux, débutants ou non, désirant se joindre à notre groupe peuvent le faire en se rendant à notre rendez-vous hebdomadaire indiqué ci-dessus.

Contact : tél. 04.90.66.16.77 ou 04.90.66.62.83

Conférence de « La Venasquaise »

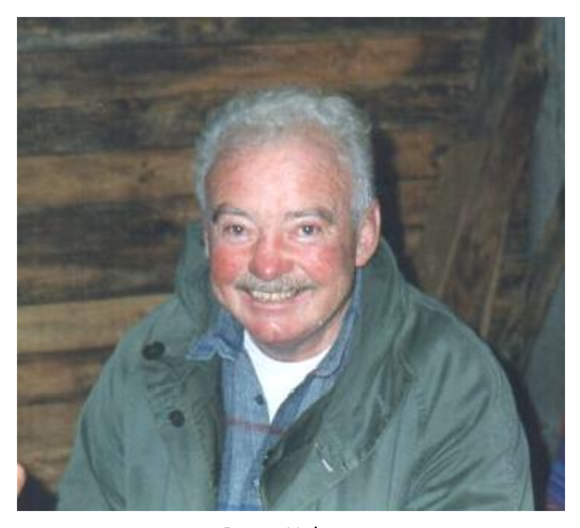
"La Belgique, le voisin méconnu". — Sous l'égide de la bibliothèque "La Venasquaise", le samedi 15 juin à 17 heures, en la salle romane, Jo Walgrave et Dominique Plancher sauront trouver les arguments pour inviter un large public à regarder leur pays, la Belgique, d'un autre œil.

Place aux associations

■ Association de Chasse Communale « La Sereine ».

La saison 2012 – 2013 de l'Association ***de Chasse Communale « La Sereine »*** s'est clôturée dans la tristesse sur un deuil survenu le 10 Février 2013. En effet notre ami Roger UGHETTO nous a quittés brutalement. Il était la pièce maitresse de notre association. Il vivait sa passion de la nature et de la chasse depuis tant d'années au pied du *Ribastié*, cette montagne qu'il aimait tant. Jusqu'à son dernier souffle, malgré la maladie qui le rongeait, il était présent avec nous ses amis chasseurs. Tu vas tant nous manquer : *adécias Roger.*

Malgré tout, nous allons continuer le travail que nous avons commencé ensemble il y a deux ans et ce pour la prochaine saison mais également les suivantes. Tout cela malgré le dérangement que notre ACC occasionne chez certains......... En tout état de cause, notre ACC œuvre dans la légalité et nous ne cherchons en aucun cas des situations conflictuelles avec quiconque.



Roger Ughetto

Poursuivant notre travail commencé en 2011, la prochaine saison s'ouvrira donc par une gestion cynégétique axée particulièrement dans les domaines suivants : repeuplement de petits gibiers, création de nouveaux semés, nettoyage des sentiers et des divers points d'eau et continuation des constructions de miradors pour la chasse au grand gibier (mise en sécurité maximale des personnes).

■ Association de Sauvegarde de l'église

Les spécialistes du centre interrégional de conservation et restauration du patrimoine de Marseille au chevet du tableau Venasquais de la Vierge à l'enfant avec sainte Catherine d'Alexandrie.

A Moreau



Restauration du tableau de « laVierge à l'enfant » avec sainte Catherine d'Alexandrie.

Concert spirituel Eglise de Venasque
Dimanche 7 avril 2013 à 18 heures
Quatuors vocaux Orphée et Eurydice
Florilège de chants classiques et chants du monde
Participation libre

Parole Provençale

Quand plou lou premié de mai, de coudoun n'i a gai.
Quand plou lou dous, soun vermenous.
Quand plou lou tres, n'i a gas.

Quand il pleut le 1er mai, de coings il n'y en a guère.
Quand il pleut le 2, ils sont véreux.
Quand il pleut le 3, il n'y en a pas.

Etat Civil

■ Décès

Henri Saurel, le 14 janvier 2013
à l'âge de 91 ans

Marc Landrin, le 27 janvier 2013
à l'âge de 60 ans

Roger Ughetto, le 10 février 2013
à l'âge de 75 ans

Jean Clop, le 12 février 2013
à l'âge de 94 ans

Roger Bouvier, le 23 février 2013
à l'âge de 82 ans

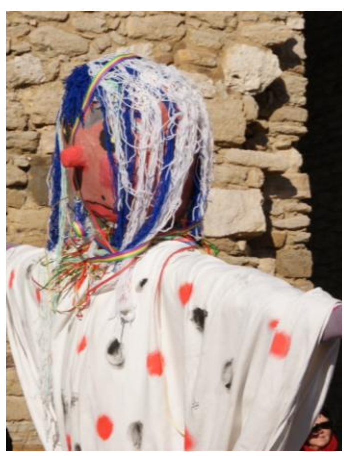


Le 13 janvier,
concert

Organisé par l'association de Sauvegarde de l'église.
Le swing et l'entrain ont renouvelé la tradition des chants de Noël dans l'église

Le 9 février,
carnaval

Organisé par le Foyer laïque.
Un froid glacial, mais une ambiance méditerranéenne, avec des confettis, de la joie et de la bonne humeur !





Mars 2013,
numérotation des habitations









La Cerise fait son festival

Les producteurs de la cerise
de Venasque
Organisent,

Dimanche 19 Mai 2013

le 8ème Festival de la cerise
et produits du terroir

L'Art et la Cerise
Exposition peinture dans les rues du village



25ème Rallye National de Venasque

13 & 14 avril

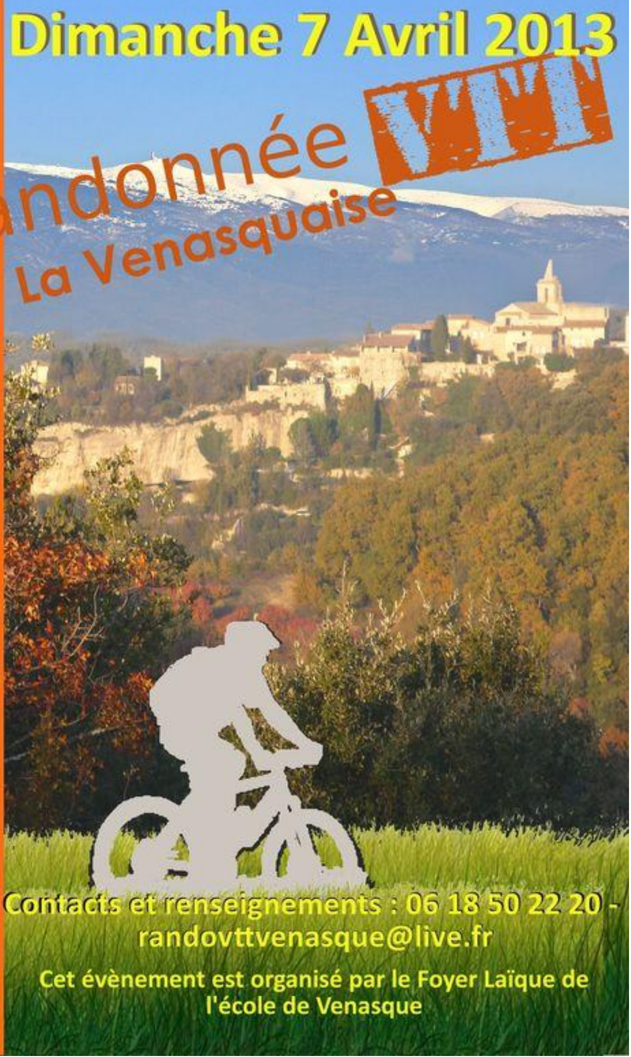


Marché estival

De 17h à 20h
Les Vendredis
Du 14 juin
au 13 septembre

Produits du terroir
Artisanat





4 Parcours au choix :
-> 10 Km pour les enfants
-> 20,30 et 40 Km pour tous

5€ pour les moins de 15 ans
10€ pour les plus de 15 ans

Ravitaillement et repas compris

Départs de 8h00 à 11h30 - Place des Tours à Venasque





Contact : comitedesfetesdevenasque@gmail.com